Conseil de développement de l’entente du Pays de Vannes

Depuis début 2017, en application de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015), le Conseil de développement du Pays de Vannes est devenu celui de chacune des trois intercommunalités du territoire (Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et Questembert Communauté).

Une charte de partenariat définit depuis décembre 2022, les modalités de collaboration et d’échanges entre le Codev et les 3 intercommunalités.

Force de proposition, il s’efforce d’apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Il s’organise en groupes de travail thématiques, rend des avis et fait des propositions, sur saisine des élus ou en autosaisine. Son rôle est consultatif, les décisions finales revenant aux élus.

Ces dernières années, il a par exemple travaillé sur les enjeux « mer et littoral » du territoire, le logement, la transition énergétique ou les mobilités, et organisé plusieurs débats publics et conférences.

Il est composé d’environ 90 membres qui sont des organismes (chambres consulaires, syndicats, associations…) qui désignent des représentants pour les travaux du Codev, ou des membres individuels vivant et/ou exerçant leurs activités sur le territoire. Les membres sont bénévoles et ne peuvent pas être élus communautaires.

Ses activités sont pilotées par un bureau paritaire d’une vingtaine de membres.

Le Conseil de développement inscrit ses réflexions dans la durée; les travaux se font dans la recherche de l’intérêt général et dans une démarche constructive.

Ses membres n’y participent pas pour exprimer des positions politiques partisanes, mais pour refléter la diversité des points de vue et des expertises des acteurs du territoire.

Informations complémentaires

Liens utiles

Charte de partenariat entre le Codev et les EPCI du territoire (cdpv-cloud.kaz.bzh) Rapport d'activités 2023 (cdpv-cloud.kaz.bzh) Bilan de mandat 2021-2023 (cdpv-cloud.kaz.bzh)

Documents utiles

Compte-rendu du Grand débat national du 12-02-2019 (pdf, 14,63 mo) Liste des membres du Conseil de développement du Pays de Vannes par collèges (pdf, 81,19 ko) Règlement intérieur du Conseil de développement du Pays de Vannes (pdf, 147,86 ko) Bureau du Conseil de développement du Pays de Vannes - Septembre 2021 (pdf, 113,70 ko)

Contact

Conseil de développement de l’Entente du Pays de Vannes

- Chloé CANTON
- Animatrice
- 02 56 63 03 16
- Contacter
- Site internet

- Visiter la page Facebook (nouvelle fenêtre)